

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 22 avril 2026

034 - 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 22 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, CORNU Véronique, DESCHAMPS Guillaume, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, GÜNDEL-SCHMITT Martine, JOURDAN Guylaine, MADRID Marie-Françoise, PEYRAT Jean-Michel, SANCHEZ Séverine, SANTA Ghislaine, SEGUIER Virginie, SERVEL Magali, TAINÉ Jérémy, VITU Stéphane,

Procurations : BODEN Noëllie à VITU Stéphane, MULA Bernard à PEYRAT Jean-Michel,

Absents : LEMONNIER Frédéric,

Secrétaire de séance : DESCHAMPS Guillaume.

Objet : Composition des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'élection des délégués aux commissions communales.

Des réponses ministérielles apportent des précisions sur ce point : « Le législateur n'ayant pas expressément imposé une procédure particulière pour la constitution de ces commissions, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée délibérante, par un simple calcul mathématique, aucune liste représentée en son sein à l'issue des élections municipales ne devant être exclue. L'application par un conseil municipal d'un mode de scrutin qui aurait pour effet, sinon pour objet, d'exclure une liste minoritaire des commissions municipales méconnaîtrait le principe de la représentation proportionnelle qui doit garantir, aux termes de la loi, l'expression pluraliste des élus ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués aux commissions communales. Listes proposées pour chaque commission :

Travaux - Service technique	Urbanisme Patrimoine Environnement	Affaires scolaires Jeunesse et Sports
BLANQUEFORT Jean	BLANQUEFORT Jean	BLANQUEFORT Jean
GINIEIS Alain	GÜNDEL-SCHMITT Martine	SANCHEZ Séverine
GARCIA Rémy	GARCIA Rémy	ARMENGOL André
ARMENGOL André	GINIEIS Alain	BODEN Noëllie
GÜNDEL-SCHMITT Martine	JOURDAN Guylaine	CORNU Véronique
MULA Bernard	PEYRAT Jean-Michel	MADRID Marie-Françoise
PEYRAT Jean-Michel	SEGUIER Virginie	SANTA Ghislaine
VITU Stéphane	VITU Stéphane	SERVEL Magali



Sécurité publique	Festivités Culture Vie associative	Action sociale Santé
BLANQUEFORT Jean	BLANQUEFORT Jean	BLANQUEFORT Jean
ARMENGOL Anré	JOURDAN Guylaine	SEGUIER Virginie
DESCHAMPS Guillaume	ARMENGOL André	BODEN Noëllie
GARCIA Rémy	GARCIA Rémy	CORNU Véronique
GINIEIS Alain	GINIEIS Alain	DESCHAMPS Guillaume
MULA Bernard	GÜNDEL-SCHMITT Martine	JOURDAN Guylaine
SANCHEZ Séverine	PEYRAT Jean-Michel	MADRID Marie-Françoise
SANTA Ghislaine	SANCHEZ Séverine	MULA Bernard
	SEGUIER Virginie	PEYRAT Jean-Michel
		SANTA Ghislaine
		SERVEL Magali
		TAINE Jérémy

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire, procède à l'élection des membres des commissions communales,

- **VALIDE** à l'unanimité la composition des commissions communales telles que proposée plus haut.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE MAIRE,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

